

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D95-5--2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015

Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Tarifs 2016 – Publicité dans Info Neuville Le Mag

Comme chaque fin d'année, l'évolution des tarifs applicables aux publicités dans le support de communication municipal l'Info Neuville le Mag est proposée pour l'année 2016.

TARIFS 2016

Info Neuville Mag	Page intérieure (A4)			Page couverture (A4)		
	1/8	1/4	1/2	1/8	1/4	1/2
tarifs (€)	210 €	280 €	400 €	240 €	320 €	460 €
Contrat pour une publication dans deux numéros : - 10 % sur les tarifs ci-dessus.						
Contrat pour une publication dans trois numéros ou plus : - 20 % sur les tarifs ci-dessus.						

Pour mémoire, ci-dessous les tarifs 2015 :

TARIFS 2015

Info Neuville Mag	Page intérieure (A4)			Page couverture (A4)		
	1/8	1/4	1/2	1/8	1/4	1/2
tarifs (€)	206 €	275 €	395 €	237 €	316 €	454 €
Contrat pour une publication dans deux numéros : - 10 % sur les tarifs ci-dessus.						
Contrat pour une publication dans trois numéros ou plus : - 20 % sur les tarifs ci-dessus.						

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission des Finances en date du 2 novembre 2015,
- **ADOpte les tarifs communaux des publicités dans l'Info Neuville le Mag comme fixés ci-dessus pour l'année 2016,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2015
 Le Maire,
 Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015

- Publication ou affichage le 01/12/2015

Valérie GLATARD, Maire.

